



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

### **Juillet 2009 : le taux de chômage franchit le seuil des 5%**

**Le chômage dans le canton de Vaud a progressé de 0.2 point en un mois, atteignant un taux de 5.1% à fin juillet 2009. Il faut remonter à mars 2006 pour retrouver un tel niveau de chômage dans le canton.**

Le nombre de chômeurs inscrits (1) dans le canton de Vaud s'élève à 17'019 personnes à fin juillet 2009, soit 618 de plus que le mois précédent (+3.8%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2) affiche une hausse de 326 personnes (+1.5%) pour se fixer à 22'495. En rythme annuel, la progression du nombre de chômeurs (+41%) et de demandeurs d'emploi (+29.3%) s'est encore renforcée.

Par rapport à juin 2009, ce sont les jeunes (moins de 20 ans) arrivant sur le marché de l'emploi qui subissent la plus forte hausse (+37% de chômeurs). Sur un an, le nombre de chômeurs a considérablement augmenté chez les 20 à 29 ans (+57.6%) ainsi que chez les titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (diplômés des hautes-écoles et détenteurs d'une maîtrise fédérale : +55.1%).

Au niveau des branches économiques, les effets de la crise se font particulièrement sentir dans l'« Electrotechnique, électronique, horlogerie, optique » (+97.7%), la « Banque » (+65.6%) et l'« Informatique » (+64.5%), domaines dans lesquels les effectifs de chômeurs ont grimpé considérablement au cours des 12 derniers mois.

Sur le plan régional, seul le district d'Aigle (5.3%) enregistre une baisse de son taux de chômage par rapport à juin dernier (-0.1 point). Les districts du Jura-Nord vaudois (5.2%), de Nyon (3.9%) et de Lausanne (7.0%) affichent tous trois les plus fortes hausses de taux en juillet (+0.3 point).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 août 2009

**Renseignements : DEC, François Vodoz, remplaçant du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 10 - francois.vodoz@vd.ch**

**NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur [www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi) (rubrique Statistiques)**

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).